

PASS'LOGEMENT – CCRM – Fiche de demande d'aide

DEMANDEUR(S)

Nom :
 Prénom : Téléphone portable :
 Adresse : E-mail :
 Code postal : Ville :
 Adresse complète du projet d'accession :

CARACTERISTIQUES SOCIALES

Primo-accédant : oui non
 RFR de l'avis d'imposition N-1 :
 Nombre de personnes au foyer :
Eligible en termes de plafonds de ressources : oui non

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Logement neuf Logement ancien
 DPE : A B C D E F G

LOGEMENT

appartement maison
 Surface habitable :m²
 Prix (hors frais de notaire) :€

Pièces à fournir :

- Règlement daté et signé
- Fiche de demande d'aide remplie et signée
- Carte d'identité du(es) demandeur(s)
- Compromis ou contrat préliminaire
- Certification thermique (neuf) ou DPE (ancien)
- Attestation sur l'honneur d'être primo-accédant
- Copie de la dernière quittance de loyer (ou attestation d'hébergement le cas échéant)
- Copie complète de l'avis d'imposition N-1
- RIB

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Un acte notarié reprenant l'ensemble des clauses anti-spéculatives mentionnées dans le règlement et dans la convention financière devra être transmis après vérification de l'éligibilité et notification de la CCRM.

Date : Signature :

Avis du CALM-SOLIHA Moselle

Favorable Défavorable
 Réserves :

Critères d'éligibilité à l'aide financière

- Être primo-accédant : le ménage acquiert un bien immobilier pour la première fois et les personnes le composant n'ont jamais été propriétaires par ailleurs ;
- Avoir présenté son projet auprès du C.A.L.M. ;
- Disposer de ressources inférieures aux plafonds ci-dessous :

Plafonds de ressources correspondant au Prêt à Taux Zéro (au 1^{er} janvier 2024)

Nombre de personnes occupant le logement	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	30 000 €	27 000 €	24 000 €
2	42 000 €	37 800 €	33 600 €
3	51 000 €	45 900 €	40 800 €
4	60 000 €	54 000 €	48 000 €
5	69 000 €	62 100 €	55 200 €
6	78 000 €	70 200 €	62 400 €
7	87 000 €	78 300 €	69 600 €
À partir de 8	96 000 €	86 400 €	76 800 €

Les ressources prises en compte correspondent à la somme des revenus fiscaux de référence des personnes destinées à occuper le logement figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de la dernière année précédant celle au cours de laquelle la demande a été effectuée (revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition de 2023 pour une demande déposée en 2024).